



Arrêté /2023/26

**Arrêté de Circulation**  
*Voie Communale*  
**RAGEAUD / BELIERES**

Le Maire de la Commune de SAINT-CERNIN (Cantal),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,  
Vu le Code de la route,

Vu la demande de l'entreprise BERGHEAUD, Mauriac (15120) pour des travaux de voirie sur la voie communale située entre Rageaud et Bélières 15310 SAINT-CERNIN, **du 5 octobre au 5 novembre 2023 inclus**,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**Article 1 : La circulation des véhicules et des personnes est interdite sur la voie communale entre RAGEAUD et BELIERES, 15310 SAINT-CERNIN (voir plan joint), pour des travaux de réfection de voirie et d'enfouissement de réseaux réalisés par l'entreprise BERGHEAUD du 5 octobre au 5 novembre 2023 inclus du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.**

**Route barrée**

La circulation des véhicules et des personnes est interdite

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'entreprise BERGHEAUD, à la Gendarmerie de SAINT-CERNIN.

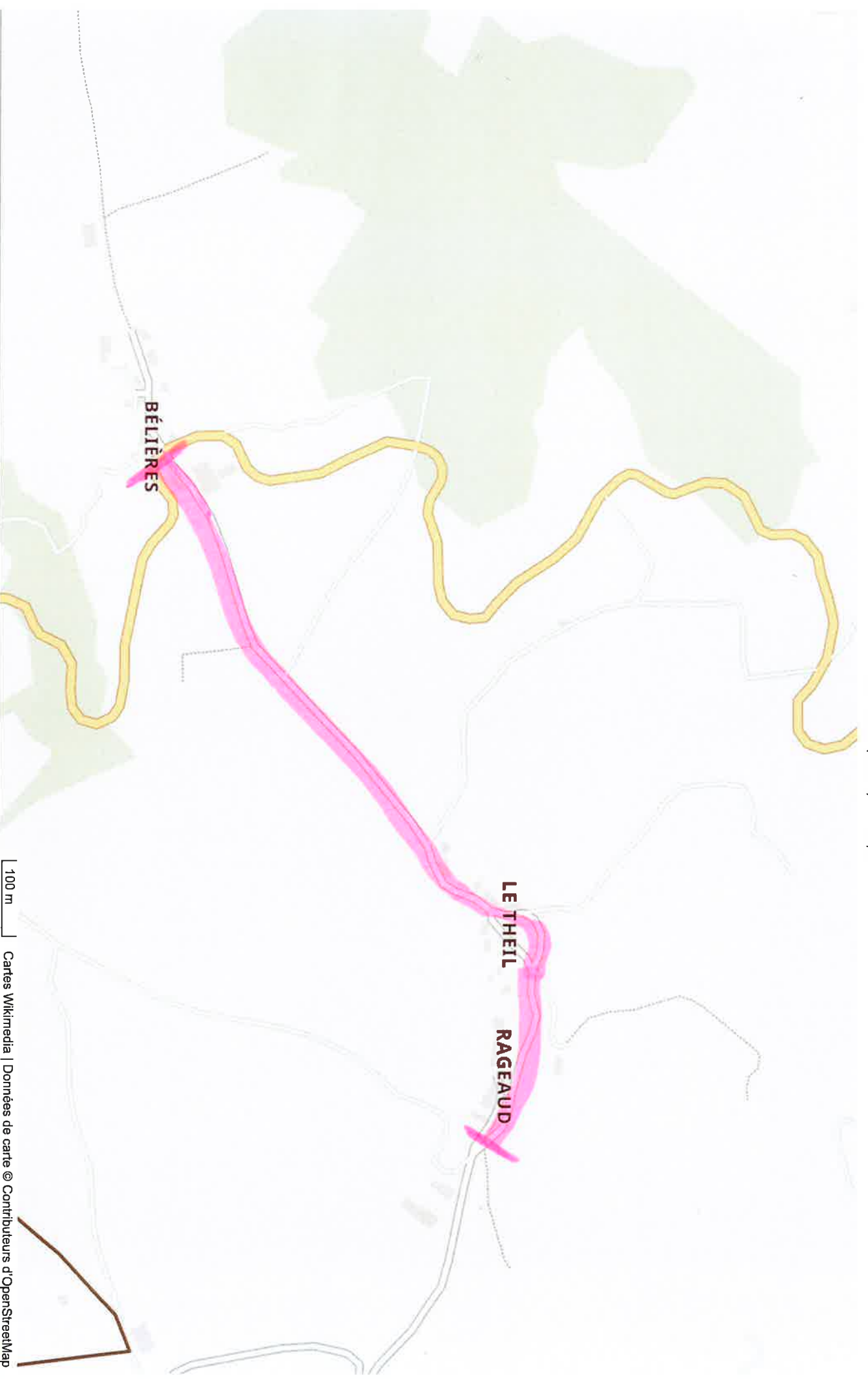
A SAINT-CERNIN, le 03 octobre 2023

Le Maire,

A. DUJOLS,







### Carte de la commune avec localisation de la mairie.